

Les agriculteurs s'engagent pour la préservation de l'eau

Le programme Mesures Agro-Environnementales 2015

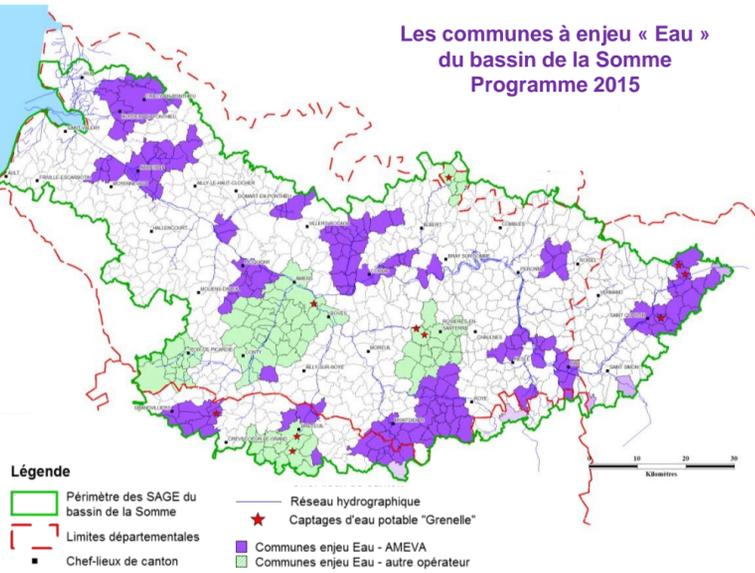
Sous l'impulsion de la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE Haute Somme, l'AMEVA est opérateur MAE sur l'enjeu Eau depuis 2010, dans l'objectif de garantir la pérennité d'une eau potable de qualité et d'atteindre le bon état des eaux fixé par la DCE. Une animation de territoire est menée chaque année en partenariat avec les Chambres d'Agriculture de l'Aisne et de la Somme, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et Agriculture Biologique en Picardie. Les réunions d'information ont rassemblé plus de 150 exploitants agricoles depuis 2010. Elles ont débouché sur la souscription de 24 contrats engageant 410 000 € pour 5 ans, dont 450 ha de parcelles en réduction d'utilisation de produits phytosanitaires. L'AMEVA sera de nouveau opérateur MAE pour la campagne 2015. Cette opération sera élargie au territoire du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers. Ainsi, tous les exploitants agricoles situés sur une des communes éligibles du territoire en violet (opérateur AMEVA) ou en vert (autres opérateurs) sur la carte, pourront avoir accès à la contractualisation de MAE, soit plus de 150 communes au total.

Le SAGE Haute Somme Vers une approbation en 2015

En 2014, le travail de la CLE a été consacré à la rédaction du programme d'actions du SAGE.



Réunion de la CLE le 1^{er} décembre 2014



Le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers Un état des lieux validé en 2015

Afin de valider et de finaliser la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau, un cabinet spécialisé a été missionné pour réaliser l'expertise juridique des documents du SAGE : PAGD et règlement. Le PAGD étant opposable à l'administration et le règlement également aux tiers, cette valeur juridique est essentielle. Par ailleurs, une fois le SAGE approuvé, les documents d'urbanisme tels que les PLU ou SCOT devront être compatibles avec le SAGE. La première validation en CLE du projet de SAGE est prévue pour le 1^{er} trimestre 2015.

Depuis le lancement du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers en janvier 2012, 22 réunions de travail consacrées à l'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic du territoire ont été organisées. La validation de ce document en CLE est prévue pour le deuxième trimestre 2015. La réunion de CLE du SAGE, du 20 février 2014, s'est concentrée sur la présentation des résultats de l'étude sur les volumes d'eau mobilisables pour les différents usages de la ressource en période d'étiage. Le but de cette étude est d'apporter un outil d'aide à la décision quant aux restrictions à mettre en place lors des épisodes de sécheresse.



Visite du show-room de l'ADOPTA à Douai

*Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales

Les membres de l'AMEVA au 1^{er} Janvier 2015

Le 16 Juin 2014, l'Etablissement Public du Bassin de la Somme, a procédé au renouvellement de ses instances. Vous trouverez ci-dessous la liste des structures membres à la date du 1^{er} Janvier 2015 dont les délégués au nombre de 81, composent le Comité syndical. Le Bureau syndical est composé de 18 membres titulaires et 5 suppléants.



Bernard Lenglet et toute l'équipe du Syndicat mixte AMEVA vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

ameva.info

LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT DE LA SOMME

Edito

L'année 2014 a été marquée par le renouvellement de nos instances.

Je remercie l'ensemble des délégués qui m'ont renouvelé leur confiance pour ce nouveau mandat qui s'inscrit dans un contexte de réforme territoriale et sera marqué par 4 grands chantiers :

✓ Poursuivre les actions de prévention des inondations et de gestion des milieux aquatiques, en particulier par la mise en œuvre du programme Plan Somme 2 (2015-2020) dont le montant prévisionnel s'élève à 35 millions d'euros ;

✓ Améliorer l'organisation, la gestion et les performances des services publics de l'eau et de l'assainissement en lien avec la préservation de la ressource, en s'appuyant sur le partenariat formalisé avec le Conseil général de la Somme ;

✓ Approuver et assurer la mise en œuvre des 2 SAGE du bassin, celui de la Haute Somme qui sera mis à l'enquête publique en 2015, et celui de la Somme aval et Cours d'eau côtiers dont l'approbation est prévue pour 2018 ;

✓ Organiser l'exercice de la compétence GEMAPI dévolue aux communautés de communes et d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2016.

C'est un programme ambitieux pour lequel nous avons décidé d'installer 3 commissions de travail, la commission « statuts finances » présidée par Benoît Decottegne, la commission « eau assainissement » présidée par Michel Boulogne et la commission « milieux aquatiques » présidée par Guy Lacherez.

Je compte sur l'implication de tous et je vous souhaite une très bonne année 2015.



Bernard Lenglet
Président du Syndicat mixte AMEVA
Etablissement Public Territorial du Bassin de la Somme
www.ameva.org

Eau potable et Assainissement

De nouvelles missions d'ingénierie

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Conseil général de la Somme et le Syndicat mixte AMEVA – EPTB Somme, ont fédéré leurs moyens pour apporter un appui technique aux collectivités dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement. Cette initiative s'inscrit en parfaite complémentarité avec les missions déjà exercées par le Syndicat mixte AMEVA sur le champ de la gestion des milieux aquatiques et des risques d'inondation. Cette démarche vertueuse permet une approche globale et intégrée de la gestion de l'eau à une échelle pertinente.

L'eau, une richesse naturelle à préserver

Dans la Somme, l'eau potable est exclusivement issue des forages pompant dans la nappe phréatique.



Château d'eau de Flesselles

Afin de pérenniser la distribution d'une eau de qualité et en quantité suffisante, le Syndicat mixte AMEVA s'est fixé plusieurs objectifs :

- Atteindre le bon état des masses d'eau souterraines, conformément à DCE, par des actions de reconquête et de préservation de la ressource ;
- Réduire les fuites dans les réseaux et sécuriser l'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble du territoire ;
- Fédérer les moyens pour apporter un service public de qualité.

Pour ce faire, il est proposé aux collectivités

des missions d'appui pour la réalisation de diagnostics de réseaux d'eau potable, de travaux d'interconnexion ou de sécurisation, de réfection de réservoirs, d'aide au choix du mode d'exploitation du service, etc.

Traiter les eaux usées avant rejet dans le milieu naturel

Répondre aux exigences de qualité des milieux est l'un des objectifs nécessaires à l'atteinte du bon état des masses d'eau, qu'elles soient souterraines ou superficielles. Même si l'impact global des eaux usées des communes rurales est faible, elles peuvent néanmoins avoir localement un effet négatif sur la qualité d'une masse d'eau.



Station d'épuration de Pont-Rémy

En matière d'assainissement des eaux usées, le Syndicat mixte AMEVA propose, une expertise technique sur le fonctionnement des stations et des réseaux par le SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Entretien des Stations d'Épuration) et un conseil auprès des SPANC sur la mise en œuvre des contrôles, l'entretien des dispositifs et l'évaluation du risque sanitaire et environnemental par le SATANC (Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Non Collectif). Enfin, le Syndicat mixte AMEVA apporte une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études ou de travaux qu'il s'agisse de diagnostics des systèmes d'assainissement, de schémas directeurs et zonages, de création de stations d'épuration ou de réseaux, etc.

Les actions réalisées par le Syndicat mixte AMEVA sont soutenues par :



ameva.info

Directeur de publication : Bernard LENGLET • Conception : AMEVA • Impression : NorSud éditions
Imprimé sur du papier certifié PEFC • Dépot légal : 1^{er} trimestre 2015 - ISSN 2118-7649

32, route d'Amiens 80480 DURY • Tél : 03 22 33 09 97 • Fax : 03 22 90 91 80 • E-mail : eptb@ameva.org

Le Service d'assistance technique en assainissement collectif

Une journée sur le terrain avec le SATESE

8h : prise d'informations dans les dossiers techniques au bureau sur les sites à visiter (entre 20 à 90 km selon les sites).

8h30 : chargement du matériel, situé dans le local technique, dans le véhicule avant de prendre la route.

9h30 : arrivée sur site, visite des ouvrages pour observer le fonctionnement et relever les éventuelles anomalies.

10h : installation des appareils de mesure du SATESE, adaptés à la configuration du site.

11h : relevés techniques des différents appareils présents sur place.



Quentin Delbarre, agent du SATESE, au côté de M. Louvet, Maire de Proyart

11h30 : conseils techniques donnés à l'exploitant et aux élus présents en fonction de ce qui est remarqué.

12h : vérification du bon fonctionnement des appareils installés pour garantir la fiabilité des bilans sur 24h qui seront faits.

Pause déjeuner

13h : déplacement sur un second site.

13h30 : seconde visite réalisée sur le même principe que le matin.

16h : arrivée au bureau, déchargement du matériel et préparation des accessoires d'échantillonnage.

16h30 : retranscription des données recueillies sur les sites et rédaction des rapports de visites.

Le SATESE en 2014 : quelques chiffres

4 agents
Assistance auprès de 70 maîtres d'ouvrage
100 réseaux et 80 stations visitées
27 audits réseaux et stations
40 000 km parcourus

Le témoignage de M. LOUVET, Maire de Proyart

Les communes rurales du département de la Somme ne sont pas des spécialistes du domaine de l'eau.

Grâce au SATESE, la commune de Proyart bénéficie d'un conseil technique et d'un accompagnement dans les dossiers administratifs à remplir, en particulier pour l'obtention des primes pour l'épuration octroyées par l'Agence de l'eau.

« Dans le temps, une proximité s'est installée avec le personnel du SATESE, en qui j'ai une véritable confiance. Ce service dispose d'agents passionnés et compétents qui, de par leurs actions, contribuent à l'obtention de bons résultats du traitement des eaux ».

La commune est particulièrement fière d'accueillir chaque année des étudiants, des groupes scolaires et des élus, pour leur expliquer le fonctionnement de la station d'épuration.

L'AMEVA aux côtés des collectivités compétentes en assainissement

Réhabiliter la station d'épuration de Oisemont

La commune de Oisemont s'est tournée vers le Syndicat mixte AMEVA pour l'aider dans un dossier épineux : la reconstruction d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées.

En effet, l'ancienne station d'épuration ne traitait pas efficacement la pollution par temps de pluie et étant devenue obsolète, la commune a été mise en demeure par les services de l'Etat d'en reconstruire une nouvelle. L'objectif était très clair, mais les moyens pour y parvenir assez complexes pour une commune de cette taille.

La commune a tout d'abord adhéré au Syndicat mixte AMEVA. Le pôle d'assistance à

maîtrise d'ouvrage du Syndicat a défini les besoins, organisé et planifié les différentes étapes et a mis autour de la table les différents acteurs du projet pour répondre à la demande. Il facilite ainsi les différents échanges et permet à la collectivité de répondre aux obligations réglementaires qui s'imposent à elle.

Bilan à mi-parcours, les études préalables (géotechniques, topographiques et réalisation du dossier réglementaire) vont débiter, le premier coup de pioche est attendu pour la fin de cette année 2015 !



Site d'épuration actuel de Oisemont

La restauration des cours d'eau du bassin de la Somme

Des résultats encourageants

Depuis près de 10 ans, le Syndicat mixte AMEVA accompagne les gestionnaires de rivières dans la mise en œuvre des programmes de restauration et d'aménagement des cours d'eau.

Avec près de 7 millions d'euros investis sur 900 km de rivières, les actions engagées portent aujourd'hui leurs fruits notamment sur le plan de la reconquête de la qualité et de la fonctionnalité des milieux aquatiques.

A titre d'exemple, depuis 2010, 25 000 m² de frayères à salmonidés ont été restaurées sur l'ensemble du bassin grâce à des opérations de recharge granulométrique (restauration d'un fond caillouteux) et des travaux de décolmatage du substrat.

Mises en évidence par les inventaires piscicoles réalisés en partenariat avec la Fédération de Pêche de la Somme (Piscipôle), des espèces endémiques telles que la truite fario sont de retour sur les secteurs ayant fait l'objet d'interventions.

C'est le cas de l'amont de la rivière Poix remis en fond de vallée sur un linéaire de 450 m ou encore de la Brache (affluent de l'Avre) où des frayères à salmonidés ont été recrées. Des truitelles ont été capturées sur ces tronçons seulement six mois après les travaux. Bien que ces résultats doivent être confirmés à plus long terme, ils constituent une première évaluation positive de l'efficacité des opérations menées sur notre réseau hydrographique.

La lamproie marine : une espèce emblématique recensée sur la Trie

En 2014, dans le cadre du suivi des programmes de travaux, les agents du Syndicat mixte AMEVA ont observé de la lamproie marine en reproduction sur la Trie. Ce cours

d'eau présente donc des frayères fonctionnelles exploitées par ce grand migrateur. Des actions en faveur de l'espèce, comme des recharges granulométriques du lit, ont d'ores et déjà été



Lamproie marine observée sur la Trie (© AMEVA)

Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)

- Grand migrateur **anadrome** (vit en mer et remonte les rivières pour se reproduire)
- Caractéristique** : corps anguilliforme lisse de couleur marbrée, longueur : 0,6 à 1,2 m, poids : 0,7 à 2 kg
- Période de migration** : janvier à mai
- Période de reproduction** : avril à août
- Statut de l'espèce** : espèce menacée (liste rouge des espèces de poissons en France)

Natura 2000, un outil au service de la biodiversité

Depuis 2012, date de validation des Documents d'objectifs, le Syndicat mixte AMEVA poursuit l'animation sur les 6 sites Natura 2000 dont il est opérateur.

Suite aux élections municipales, certaines présidences ont été laissées vacantes. De nouvelles élections ont donc eu lieu lors des derniers Comités de Pilotage réunis en septembre 2014.

Annie Roucoux, Maire de Pont-Rémy, a été élue à la présidence du Comité de Pilotage du site : « *Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly* ». Pascal Lefebvre, Maire d'Espagne-Epagnette, a été élu à la présidence des sites : « *Marais et monts de Mareuil-Caubert* » et « *Etangs et marais du bassin de la Somme* ». Florence Rödinger, conseillère d'Agglomération Amiens Métropole, a été élue à la présidence du site : « *Tourbières et marais de l'Avre* ». Laurent Cuvilliers et Guy Lacherez conservent respectivement la présidence des sites : « *Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie* » et « *Réseau de coteaux et vallées du bassin de la Selle* ». Il s'agit

d'élections intermédiaires valables jusqu'au terme des mandats en cours (février 2015). De nouvelles élections auront lieu en février 2015 afin de réélire la structure porteuse des sites et l'ensemble des Présidents de Copil pour 3 ans. En 2015, l'AMEVA poursuivra les actions entreprises sur les sites et mènera en parallèle un travail de mise à jour du DOCOB de l'Avre. En effet, les données issues de ce document ont aujourd'hui plus de 10 ans et nécessitent une mise à jour afin d'orienter et de prioriser les actions sur le site. Ce travail permettra également d'analyser l'évolution de la répartition et de l'état de conservation des habitats et des espèces Natura 2000.

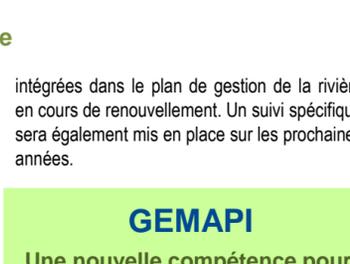


Visite du larris de Daméraucourt

Sur la période 2015-2020, les efforts entrepris seront consolidés et poursuivis dans le cadre du renouvellement de nombreux programmes de restauration et d'aménagement des cours d'eau.



Travaux de renaturation sur la Poix (ASA de la Selle)



Prévention des Inondations

Les travaux se poursuivent en vallée de la Somme

Le programme de prévention des inondations et de protection des populations établi par le Syndicat mixte AMEVA à l'échelle de la vallée de la Somme se poursuit.

Après les grands travaux entrepris sur les ouvrages de Saint-Valery-sur-Somme, la création d'une station de pompage à Abbeville (Sur-Somme) ou encore la réfection des barrages de Pont-Remy et Lamotte-Brebière, trois nouveaux ouvrages sont actuellement en travaux sur le fleuve. Il s'agit des barrages de Long supérieur, d'Hangest-sur-Somme et du Pendu à Amiens, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général et financés dans le cadre du Plan Somme.



Travaux du barrage de Long supérieur (© CG 80)

Ces opérations visent à favoriser l'évacuation des débits de crue au droit des zones à enjeux et ainsi améliorer la protection des biens et des personnes situés à proximité. Elles s'inscrivent aussi dans le cadre de la DCE et de la reconquête des milieux aquatiques puisque chaque ouvrage sera équipé d'une passe à poissons multi-espèces.

Une situation hydrologique sous surveillance

Les précipitations conséquentes du printemps dernier ont entraîné l'augmentation des niveaux de la nappe de la craie et des débits des principaux cours d'eau du bassin en fin d'été, s'approchant dans bien des cas des seuils atteints en 2000 sur la même période.

Cette situation a conduit les services de la préfecture à alerter de manière préventive l'ensemble des communes de la vallée de la Somme, quant à une éventuelle crue pour 2015.

De nouveau en augmentation en fin d'année, les hauteurs de nappe et débits observés repassent toutefois sous les seuils de référence de l'hiver 2000-2001.

Cette tendance devra être confirmée au cours des prochains mois, les conditions météorologiques à venir s'avèreront dans tous les cas déterminantes pour la suite des événements.

D'autres travaux sont en cours sur le secteur d'Abbeville avec le programme de restauration des rivières Doit et Nonnains porté par la Communauté de communes de l'Abbeville.

Après le remplacement de l'ouvrage de franchissement de la RD 928 en fin d'année, les opérations se poursuivront au cours du premier semestre 2015 avec notamment, la restauration des capacités d'écoulement du Doit et la remise à ciel ouvert d'une partie des Nonnains.



Remplacement de l'ouvrage des Nonnains traversant la RD 928 à Abbeville (© CG 80)

Une réfection de l'exutoire de la Maillefeu a été également réalisée par le Conseil général de la Somme. Partiellement effondré sous le chemin du halage du canal de la Somme, l'ouvrage a été restauré en préservant ses capacités d'écoulement d'origine.

Quant aux travaux projetés sur les tronçons en amont de la rivière, ils seront engagés après l'obtention des autorisations administratives nécessaires, soit fin 2015.

Un plan de gestion pour les rivières de l'Abbeville

Dans la continuité des actions entreprises, la Communauté de communes de l'Abbeville a confié au Syndicat mixte AMEVA, l'élaboration d'un plan de gestion sur 55 km de cours d'eau composés principalement du Scardon, de la Drucat, du Novion, de la Bellifontaine, de la rivière de Bray et du Gênoive.

Au-delà de la gestion du risque inondation, cette démarche vise à répondre aux objectifs d'atteinte du bon état écologique fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et le SDAGE Artois-Picardie. Elle constitue en outre une avancée notable sur ce réseau hydrographique jusqu'à ce jour dépourvu de maîtrise d'ouvrage.

